

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007201500056	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'ANNONAY

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	38
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	40
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	41

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	42
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	45
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	46

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	47
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 171 758,58	5 243 469,00
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	R		
T	T		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 928 289,58
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	6 171 758,58	6 171 758,58

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 138 603,00	5 861 598,21
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	R		
T	T		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 192 651,38	2 563 945,96
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 905 710,21
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 331 254,38	9 331 254,38
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	15 503 012,96	15 503 012,96

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 622 968,23	0,00	1 773 913,00	1 773 913,00	1 773 913,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	933 700,00	0,00	1 038 400,00	1 038 400,00	1 038 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 561 668,23	0,00	2 817 313,00	2 817 313,00	2 817 313,00
66	Charges financières	137 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 823 668,23	0,00	3 120 313,00	3 120 313,00	3 120 313,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 264 934,74		1 156 445,58	1 156 445,58	1 156 445,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 925 000,00		1 895 000,00	1 895 000,00	1 895 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 189 934,74		3 051 445,58	3 051 445,58	3 051 445,58
TOTAL		6 013 602,97	0,00	6 171 758,58	6 171 758,58	6 171 758,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 171 758,58
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 884 420,00	0,00	4 287 269,00	4 287 269,00	4 287 269,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	140 000,00	0,00	140 336,00	140 336,00	140 336,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 024 420,00	0,00	4 432 605,00	4 432 605,00	4 432 605,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	10 864,00	10 864,00	10 864,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 024 420,00	0,00	4 443 469,00	4 443 469,00	4 443 469,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	825 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		825 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
TOTAL		4 849 420,00	0,00	5 243 469,00	5 243 469,00	5 243 469,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	928 289,58
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 171 758,58
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 251 445,58
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	296 000,00	76 989,26	89 500,00	89 500,00	166 489,26
21	Immobilisations corporelles	601 450,00	281 577,26	665 580,00	665 580,00	947 157,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 462 834,00	3 834 084,86	2 983 523,00	2 983 523,00	6 817 607,86
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 360 284,00	4 192 651,38	3 738 603,00	3 738 603,00	7 931 254,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	441 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	441 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 811 284,00	4 192 651,38	4 238 603,00	4 238 603,00	8 431 254,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	825 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	950 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 775 000,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
	TOTAL	6 586 284,00	4 192 651,38	5 138 603,00	5 138 603,00	9 331 254,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 331 254,38
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	917 251,00	2 563 945,96	83 435,00	83 435,00	2 647 380,96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 528 188,96	0,00	1 342 717,63	1 342 717,63	1 342 717,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 395 439,96	2 563 945,96	1 426 152,63	1 426 152,63	3 990 098,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	681 000,00	0,00	1 284 000,00	1 284 000,00	1 284 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	681 000,00	0,00	1 284 000,00	1 284 000,00	1 284 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 076 439,96	2 563 945,96	2 710 152,63	2 710 152,63	5 274 098,59
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 264 934,74		1 156 445,58	1 156 445,58	1 156 445,58

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 925 000,00		1 895 000,00	1 895 000,00	1 895 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 189 934,74		3 151 445,58	3 151 445,58	3 151 445,58
TOTAL		7 266 374,70	2 563 945,96	5 861 598,21	5 861 598,21	8 425 544,17

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	905 710,21
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 331 254,38
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

2 251 445,58

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 773 913,00		1 773 913,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 038 400,00		1 038 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	88 000,00	0,00	88 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	5 000,00	1 895 000,00	1 900 000,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 156 445,58	1 156 445,58
	Dépenses d'exploitation – Total	3 120 313,00	3 051 445,58	6 171 758,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 171 758,58
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	800 000,00	800 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	166 489,26	0,00	166 489,26
21	Immobilisations corporelles (6)	947 157,26	0,00	947 157,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 817 607,86	100 000,00	6 917 607,86
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	8 431 254,38	900 000,00	9 331 254,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 331 254,38
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 287 269,00		4 287 269,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	140 336,00		140 336,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 864,00	800 000,00	810 864,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 443 469,00	800 000,00	5 243 469,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	928 289,58
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 171 758,58
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 647 380,96	0,00	2 647 380,96
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 342 717,63	0,00	1 342 717,63
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 895 000,00	1 895 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 156 445,58	1 156 445,58
Recettes d'investissement – Total		3 990 098,59	3 151 445,58	7 141 544,17

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	905 710,21
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 284 000,00
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 331 254,38
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 622 968,23	1 773 913,00	1 773 913,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	71 394,23	108 110,00	108 110,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	31 800,00	31 800,00	31 800,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6066	Carburants	26 000,00	32 800,00	32 800,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	2 500,00	2 500,00
611	Sous-traitance générale	1 307 910,00	1 426 853,00	1 426 853,00
6132	Locations immobilières	300,00	200,00	200,00
61523	Entretien, réparations réseaux	56 000,00	63 000,00	63 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6156	Maintenance	25 784,00	23 440,00	23 440,00
6161	Multirisques	8 800,00	8 000,00	8 000,00
618	Divers	35 650,00	29 590,00	29 590,00
6226	Honoraires	6 000,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	0,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	7 320,00	7 320,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	7 000,00	7 000,00
6378	Autres taxes et redevances	630,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	933 700,00	1 038 400,00	1 038 400,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	933 700,00	101 000,00	101 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	52 400,00	52 400,00
6331	Versement de mobilité	0,00	3 177,00	3 177,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 300,00	1 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	10 339,00	10 339,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	628 070,00	628 070,00
6413	Primes et gratifications	0,00	5 000,00	5 000,00
6415	Supplément familial	0,00	2 224,00	2 224,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	143 065,00	143 065,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	70 582,00	70 582,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	16 643,00	16 643,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	4 600,00	4 600,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 561 668,23	2 817 313,00	2 817 313,00
66	Charges financières (b) (8)	137 000,00	170 000,00	170 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	137 000,00	160 000,00	160 000,00
6688	Autre	0,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	80 000,00	88 000,00	88 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	48 000,00	48 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 823 668,23	3 120 313,00	3 120 313,00
023	Virement à la section d'investissement	1 264 934,74	1 156 445,58	1 156 445,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 925 000,00	1 895 000,00	1 895 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 925 000,00	1 895 000,00	1 895 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 189 934,74	3 051 445,58	3 051 445,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 189 934,74	3 051 445,58	3 051 445,58
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 013 602,97	6 171 758,58	6 171 758,58

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 171 758,58

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	5 000,00	5 000,00
64198	Autres remboursements	0,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 884 420,00	4 287 269,00	4 287 269,00
704	Travaux	18 970,00	63 210,00	63 210,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 930 000,00	3 042 000,00	3 042 000,00
70613	Participations assainissement collectif	559 500,00	615 000,00	615 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	42 950,00	25 900,00	25 900,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	0,00	114 159,00	114 159,00
7068	Autres prestations de services	285 000,00	320 000,00	320 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	48 000,00	107 000,00	107 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	140 000,00	140 336,00	140 336,00
741	Primes d'épuration	140 000,00	140 336,00	140 336,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 024 420,00	4 432 605,00	4 432 605,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	10 864,00	10 864,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	10 864,00	10 864,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 024 420,00	4 443 469,00	4 443 469,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	825 000,00	800 000,00	800 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	825 000,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		825 000,00	800 000,00	800 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 849 420,00	5 243 469,00	5 243 469,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	928 289,58
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 171 758,58
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	296 000,00	89 500,00	89 500,00
2031	Frais d'études	290 000,00	72 500,00	72 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 000,00	17 000,00	17 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	601 450,00	665 580,00	665 580,00
2111	Terrains nus	30 000,00	60 000,00	60 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21562	Service d'assainissement	266 000,00	273 980,00	273 980,00
2182	Matériel de transport	66 000,00	115 700,00	115 700,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 450,00	5 200,00	5 200,00
2184	Mobilier	3 800,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 200,00	10 700,00	10 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 462 834,00	2 983 523,00	2 983 523,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 462 834,00	2 983 523,00	2 983 523,00
Total des dépenses d'équipement		4 360 284,00	3 738 603,00	3 738 603,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	441 000,00	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	441 000,00	500 000,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		441 000,00	500 000,00	500 000,00
458105	OPÉRATIONS POUR CPTÉ DE TIERS : ST CYR (6)	10 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		10 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 811 284,00	4 238 603,00	4 238 603,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	825 000,00	800 000,00	800 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	825 000,00	800 000,00	800 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	336 200,00	326 775,00	326 775,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	33 000,00	16 000,00	16 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	162 000,00	162 000,00	162 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	148 000,00	155 000,00	155 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	9 000,00	7 000,00	7 000,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	225,00	225,00	225,00
13918	Autres subventions d'équipement	136 575,00	133 000,00	133 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	950 000,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	950 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 775 000,00	900 000,00	900 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 586 284,00	5 138 603,00	5 138 603,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	4 192 651,38
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 331 254,38
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	917 251,00	83 435,00	83 435,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	433 251,00	83 435,00	83 435,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	484 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 528 188,96	1 342 717,63	1 342 717,63
1641	Emprunts en euros	1 528 188,96	1 342 717,63	1 342 717,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	950 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	900 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 395 439,96	1 426 152,63	1 426 152,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	681 000,00	1 284 000,00	1 284 000,00
1068	Autres réserves	681 000,00	1 284 000,00	1 284 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		681 000,00	1 284 000,00	1 284 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 076 439,96	2 710 152,63	2 710 152,63
021	Virement de la section d'exploitation	1 264 934,74	1 156 445,58	1 156 445,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 925 000,00	1 895 000,00	1 895 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	58 000,00	28 000,00	28 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 000,00	4 000,00	4 000,00
28131	Bâtiments	5 300,00	5 300,00	5 300,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 000,00	3 000,00	3 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	30 000,00	30 200,00	30 200,00
28151	Installations complexes spécialisées	230 000,00	245 000,00	245 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	762 000,00	787 000,00	787 000,00
28158	Autres	303 500,00	267 700,00	267 700,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	354 000,00	351 200,00	351 200,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	100,00	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	137 000,00	137 000,00	137 000,00
28182	Matériel de transport	23 000,00	22 000,00	22 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	500,00	600,00	600,00
28188	Autres	8 600,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 189 934,74	3 051 445,58	3 051 445,58
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	0,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 189 934,74	3 151 445,58	3 151 445,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 266 374,70	5 861 598,21	5 861 598,21

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	2 563 945,96
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	905 710,21
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 331 254,38
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2022900763C00001 (LT2022-01)	26/07/2022	1 000 000,00	1 500 000,00	3 710,37	500 000,00	1 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	1 500 000,00	3 710,37	500 000,00	1 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 421 941,15									
1641 Emprunts en euros (total)					8 421 941,15									
0000068934 (CRCAVOC1)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	02/06/2007		05/01/2010	63 826,07	F	FIXE	4,440	4,440		A	P	O	A-1
00001002900 (CRCAARDO)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	09/12/2011		09/06/2018	64 599,81	F	FIXE	4,500	4,626		S	P	O	A-1
00001616783 (CRCALIMO2)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	18/11/2014		18/01/2018	107 232,56	F	FIXE	2,590	2,639		M	P	N	A-1
0000193206 (CRCASTJUL)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	13/03/2008		05/01/2010	142 644,42	F	FIXE	4,860	4,861		A	P	N	A-1
0000315642 (CRCASTMARC)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	17/12/2008		17/03/2010	152 660,85	F	FIXE	5,040	5,137		T	P	O	A-1
0000450494 (CRCASAVAS)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	07/08/2009		20/01/2010	129 603,64	F	FIXE	4,250	4,334		M	P	O	A-1
038250101 (CRCADAVEZ)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	26/08/2005		05/01/2010	349 377,55	F	FIXE	3,690	3,690		A	P	O	A-1
048875601 (CRCAPEAU)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	01/01/2007		05/02/2018	346 776,42	F	FIXE	4,250	4,427		T	P	N	A-1
195943000 (CELDA19)	CAISSE EPARGNE L.D.A	21/12/2005		25/03/2006	500 000,00	F	FIXE	3,520	3,523		A	P	O	A-1
267305017 (CRCAVOC2)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	06/04/2011		20/07/2010	40 574,50	F	FIXE	6,190	6,191		A	P	N	A-1
2769469 (CELDAE1)	CAISSE EPARGNE L.D.A	29/06/2018		25/04/2018	60 665,04	F	FIXE	6,100	7,296		A	P	N	A-1
290820 (CRCSIVUDEU)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	12/12/2012		31/03/2013	293 000,00	F	FIXE	4,980	4,952		T	P	O	A-1
3644182 (CELDAE2)	CAISSE EPARGNE L.D.A	25/09/2007		25/01/2018	25 570,52	F	FIXE	4,730	5,008		T	P	N	A-1
391945G (CELDA2022-1)	CAISSE EPARGNE L.D.A	09/12/2022		25/03/2023	1 200 000,00	F	FIXE	3,150	3,194		T	C	O	A-1
450447 (CRCACHAR1)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	01/09/2009		01/09/2018	34 782,77	F	FIXE	4,250	4,507		A	P	N	A-1
45750101 (CRCAQUIN)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	29/05/2006		30/11/2018	48 309,08	F	FIXE	3,980	4,042		T	P	N	A-1
518082 (CLF58)	Crédit Local de France	19/12/2007		01/03/2009	300 000,00	F	FIXE	4,710	4,779		A	P	O	A-1
8711815-1 (CELDA1)	CAISSE EPARGNE L.D.A	13/10/2010		25/01/2011	400 000,00	F	FIXE	3,040	3,043		A	P	O	A-1
978533 (CELDAQUIN)	CAISSE EPARGNE L.D.A	31/10/2017		25/02/2018	35 000,00	F	FIXE	1,090	1,117		T	P	O	A-1

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
985993-1 (CRCAREGIE1)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	22/11/2011		28/02/2012	900 000,00	F	FIXE	4,870	4,870		A	P	O	A-1
MIN518081EUR (CLFVOC1)	Crédit Local de France	26/06/1998		01/02/2010	152 465,21	F	FIXE	6,040	6,041		A	P	O	A-1
MIN519478 (DEXIACHAR3)	DEXIA	03/05/1999		01/11/2018	142 837,09	F	FIXE	5,550	5,654		A	P	O	A-1
MIN520630 (DEXIACOLO2)	DEXIA	08/01/2008		01/02/2018	95 770,31	F	FIXE	4,980	5,548		A	P	O	A-1
MON500972E (CLFREGIE2)	Crédit Local de France	21/10/2011		01/11/2012	900 000,00	F	FIXE	4,550	4,547		A	P	O	A-1
MON519477EUR (DEXIACHAR2)	DEXIA	03/05/1999		01/03/2018	157 547,79	F	FIXE	5,600	6,155		A	P	O	A-1
MON519479EUR (DEXIACHAR1)	DEXIA	30/05/2002		01/02/2019	43 708,76	F	FIXE	6,170	6,115		A	P	O	A-1
MON520559EUR (LBPBOGY)	La Banque Postale	01/05/2016		01/03/2018	139 988,76	F	FIXE	0,980	1,014		T	P	O	A-1
MON534794EUR (LBP2021)	La Banque Postale	27/11/2020		01/04/2021	1 595 000,00	F	FIXE	0,430	0,437		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 421 941,15									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 227 508,55					499 366,54	158 142,35	0,00	61 613,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 227 508,55					499 366,54	158 142,35	0,00	61 613,36
0000068934 (CRCAVOC1)	N	0,00	A-1	22 970,76	4,01	F	FIXE	4,440	4 203,89	1 019,90	0,00	824,12
00001002900 (CRCAARDO)	N	0,00	A-1	26 953,13	2,94	F	FIXE	4,500	8 587,70	1 117,36	0,00	51,93
00001616783 (CRCALIMO2)	N	0,00	A-1	66 224,99	6,88	F	FIXE	2,590	8 857,51	1 610,57	0,00	55,92
0000193206 (CRCASTJUL)	N	0,00	A-1	59 493,44	5,01	F	FIXE	4,860	8 777,45	2 891,38	0,00	2 437,79
0000315642 (CRCASAVAS)	N	0,00	A-1	14 797,28	0,96	F	FIXE	5,040	14 797,28	469,04	0,00	0,00
0000450494 (CRCASAVAS)	N	0,00	A-1	56 425,35	6,64	F	FIXE	4,250	7 480,94	2 253,46	0,00	67,10
038250101 (CRCDAVEZ)	N	0,00	A-1	165 023,98	7,01	F	FIXE	3,690	18 108,49	6 089,38	0,00	5 361,77
048875601 (CRCAPEAU)	N	0,00	A-1	248 023,39	9,09	F	FIXE	4,250	22 381,29	10 187,43	0,00	1 485,38
195943000 (CELDA19)	N	0,00	A-1	96 186,64	2,23	F	FIXE	3,520	30 959,66	3 385,77	0,00	1 769,04
267305017 (CRCAVOC2)	N	0,00	A-1	10 834,41	2,55	F	FIXE	6,190	3 396,83	670,65	0,00	207,55
2769469 (CELDA19)	N	0,00	A-1	41 847,39	7,32	F	FIXE	6,100	4 479,40	2 552,69	0,00	1 563,23
290820 (CRCSIVUDEU)	N	0,00	A-1	122 574,12	5,00	F	FIXE	4,980	22 150,07	5 694,81	0,00	13,74
3644182 (CELDA19)	N	0,00	A-1	14 954,81	5,32	F	FIXE	4,730	2 439,40	664,52	0,00	109,38
391945G (CELDA2022-1)	N	0,00	A-1	1 200 000,00	19,98	F	FIXE	3,150	60 000,00	37 091,26	0,00	690,58
450447 (CRCACHAR1)	N	0,00	A-1	22 361,52	6,67	F	FIXE	4,250	2 809,78	950,36	0,00	276,98
45750101 (CRCAQUIN)	N	0,00	A-1	23 658,56	3,41	F	FIXE	3,980	6 428,38	846,46	0,00	60,29
518082 (CLF58)	N	0,00	A-1	120 313,19	5,17	F	FIXE	4,710	17 817,65	5 745,46	0,00	4 103,41
8711815-1 (CELDAR1)	N	0,00	A-1	184 928,27	7,07	F	FIXE	3,040	20 766,87	5 621,82	0,00	4 662,37
978533 (CELDAQUIN)	N	0,00	A-1	17 976,20	4,90	F	FIXE	1,090	3 517,35	181,61	0,00	15,85
985993-1 (CRCAREGIE1)	N	0,00	A-1	492 641,96	8,16	F	FIXE	4,870	44 917,50	23 991,66	0,00	18 339,41
MIN518081EUR (CLFVOC1)	N	0,00	A-1	67 316,27	5,08	F	FIXE	6,040	9 640,92	4 065,90	0,00	3 187,72
MIN519478 (DEXIACHAR3)	N	0,00	A-1	123 425,82	16,83	F	FIXE	5,550	4 551,90	6 850,13	0,00	1 099,58
MIN520630 (DEXIACOLO2)	N	0,00	A-1	80 927,77	15,08	F	FIXE	4,980	3 426,36	4 030,20	0,00	3 531,77
MON500972E (CLFREGIE2)	N	0,00	A-1	301 325,09	3,83	F	FIXE	4,550	70 380,46	13 710,29	0,00	1 751,33
MON519477EUR (DEXIACHAR2)	N	0,00	A-1	137 825,21	17,17	F	FIXE	5,600	4 631,23	7 718,21	0,00	6 236,10

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON519479EUR (DEXIACHAR1)	N	0,00	A-1	40 021,52	19,08	F	FIXE	6,170	1 068,25	2 469,33	0,00	2 199,29
MON520559EUR (LBPBOGY)	N	0,00	A-1	13 039,98	0,42	F	FIXE	0,980	13 039,98	47,90	0,00	0,00
MON534794EUR (LBP2021)	N	0,00	A-1	1 455 437,50	18,00	F	FIXE	0,430	79 750,00	6 214,80	0,00	1 511,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 227 508,55					499 366,54	158 142,35	0,00	61 613,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 227 508,55	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2011-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21311 Bâtiments d'exploit 20 ans	20	15/12/2011
L	21311 Bâtiments d'exploit 75 ans	75	15/12/2011
L	2151 Construction STEP 50 ans	50	15/12/2011
L	2151 Mdemisation STEP 20 ans	20	15/12/2011
L	21532 construction réseaux 50 ans	50	15/12/2011
L	21562 poste de relevage et refoulement 20 ans	20	15/12/2011
L	21562 réhab PR et refoulement 10 ans	10	15/12/2011
L	Nature : 2156 reprise antérieure	0	15/12/2011
L	Nature : 2156 reprise antérieure	10	15/12/2011
L	Nature : 2156 reprise antérieure	12	15/12/2011
L	Nature : 2156 reprise antérieure	30	15/12/2011
L	Nature : 2156 reprise antérieure	50	15/12/2011
L	Nature : 2156 reprise antérieure	60	15/12/2011
L	Nature : 2158	0	15/12/2011
L	Nature : 2158	10	15/12/2011
L	Nature : 2158	5	15/12/2011
L	Nature : 2158	50	15/12/2011
L	2181 Installations générales, agencements, 50 ans	50	15/12/2011
L	2182 Matériel de transport 10 ans	10	15/12/2011
L	Nature : 218	10	15/12/2011
L	2184 Mobilier 10 ans	10	15/12/2011
L	2183 Matériel informatique 5 ans	5	15/12/2011
L	2051 Logiciel 2 ans	2	15/12/2011
L	21562 Mat exploitation réseau hydrocureuse 15 ans	15	15/12/2011
L	21562 Equi spécif d'exploit électro autosur 10 ans	10	15/12/2011
L	2031 ASS Etudes non suivi de travaux	5	15/12/2011
L	21532 ASS Réhab réseaux existants 25 ans	25	15/12/2011
L	2188 Autres équipements d'exploitation 10 ans	10	15/12/2011
L	2315 ASS Equip spé exploit :Autosurveillance	10	15/12/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 300 000,00	I 1 300 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		500 000,00	500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		800 000,00	800 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	800 000,00	800 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 300 000,00	4 192 651,38	0,00	5 492 651,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 051 445,58	III 3 051 445,58
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 051 445,58	3 051 445,58
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	28 000,00	28 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 000,00	4 000,00
28131	Bâtiments	5 300,00	5 300,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 000,00	3 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	30 200,00	30 200,00
28151	Installations complexes spécialisées	245 000,00	245 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	787 000,00	787 000,00
28158	Autres	267 700,00	267 700,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	351 200,00	351 200,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	137 000,00	137 000,00
28182	Matériel de transport	22 000,00	22 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	600,00	600,00
28188	Autres	7 000,00	7 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 156 445,58	1 156 445,58

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 051 445,58	2 563 945,96	905 710,21	1 284 000,00	7 805 101,75

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 492 651,38
Ressources propres disponibles	IV	7 805 101,75
Solde	V = IV – II (6)	2 312 450,37

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

SPANC (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		58 763,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		58 763,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	50 320,00
7062	Redevance contrôle	50 320,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
7481	Aide AE	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		50 320,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		50 320,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

SPANC (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	0,00	15,00	3,00	9,50	12,50
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	7,00	0,00	7,00	1,00	5,70	6,70
Technicien principal de 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,80	0,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	0,00	19,00	6,00	9,50	15,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	3-4	CDI
Ingénieur	A	TECH	0	0,00	3-4	CDI
Technicien	B	TECH	534	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	3-4	CDI
Technicien	B	TECH	0	0,00	3-4	CDI
Technicien	B	TECH	0	0,00	3-4	CDI
Technicien	B	TECH	0	0,00	3-4	CDI
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	452	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.